



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet

**Service interministériel régional des affaires
civiles et économiques de défense
et de la protection civile**

Affaire suivie par : Jean-Marc ROBERT

Tél: 04 84 35 41 67

jean-marc.robert@bouches-du-rhone.gouv.fr

Marseille, le **27 JUIN 2025**

Le préfet des Bouches-du-Rhône

à

Méssdames et Messieurs les maires
des communes du département
des Bouches-du-Rhône

0 0 0 3 9 5

Objet : dispositif de gestion sanitaire des vagues de chaleur.

Refer : plan gouvernemental de gestion des vagues de chaleur du 8 juin 2023 -
dispositions départementales ORSEC du 7 septembre 2023

La France est actuellement confrontée à sa première vague de chaleur de l'année. Cette situation météorologique évolutive appelle une attention particulière en raison de ses conséquences potentielles sur la santé des personnes et notamment les plus fragiles d'entre elles.

Dans ce contexte, le département des Bouches-du-Rhône a été placé en vigilance jaune pour un épisode de chaleur persistant à partir du lundi 23 juin 2025.

Cette situation doit vous conduire à vérifier le caractère opérationnel des mesures de prévention prises dans votre commune et figurant dans le plan gouvernemental de gestion des vagues de chaleur et les dispositions départementales ORSEC visées en référence. Ces mesures doivent être adaptées en fonction du niveau de vigilance prévu par Météo-France et reprises dans votre plan communal de sauvegarde.

Afin d'assurer une information large du grand public aux dispositifs de rafraîchissement, je vous demande de bien vouloir veiller à la mise à jour, dès à présent sur le site internet de votre collectivité, de la liste des îlots de fraîcheur et des fontaines publiques de votre commune.

Je vous rappelle également l'intérêt de contrôler le bon fonctionnement des équipements permettant d'assurer le confort d'été (ouvertures des fenêtres, présence / fonctionnement des stores, VMC, présence d'une pièce rafraîchie ...) des écoles et des crèches, sous la responsabilité du chef d'établissement ou du directeur d'établissement en lien avec le propriétaire des bâtiments.

Mes services prendront votre attache pour recenser les événements festifs, sportifs et culturels qui auront lieu pendant l'été afin de sensibiliser les organisateurs aux risques liés aux fortes chaleurs, leur rappeler les consignes et procédures à suivre et anticiper les mesures qui seraient à mettre en place en cas de vague de chaleur.

A cet égard, je vous recommande la plus grande vigilance sur l'organisation des spectacles pyrotechniques et la prise en compte de leurs risques spécifiques tant vis-à-vis des spectateurs que de l'environnement.

Enfin, je vous rappelle la nécessité d'assurer la protection des populations vulnérables et isolées (personnes âgées, personnes handicapées ...) en les recensant dans un registre nominatif. Les personnes inscrites devront être contactées et bénéficier d'un suivi en cas de fortes chaleurs.

Vous voudrez bien me faire part de toute difficulté rencontrée dans la conduite de ces dispositifs destinés à la protection et à la sécurité de nos concitoyens.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation.

Le préfet,



Georges-François Leclerc

Copie pour information :
Madame et Messieurs les sous-préfets
d'arrondissement